

N° 514 - OCTOBRE 2025

**LOUEZ SEREINEMENT ET
VALORISEZ VOTRE PATRIMOINE**

Vous êtes propriétaire d'un bien disponible dans le parc privé et vous souhaitez le mettre en location.

Action Logement vous propose une offre de services « Louer pour l'Emploi » qui vous permet de bénéficier d'une garantie complète et d'avantages financiers parmi un choix de formules adaptées à vos besoins.

ActionLogement 
RECONNU D'UTILITÉ SOCIALE

DECOUVREZ L'OFFRE « LOUER POUR L'EMPLOI »

Cette offre comprend :

- Un conseil gratuit sur le projet pour un montage global personnalisé.
- Un candidat locataire salarié présenté par Action Logement.
- Une garantie gratuite Visale, sans franchise ni carence, pour couvrir les risques d'impayés de loyer et de dégradations locatives.
- Un contrat unique avec 3 formules possibles :

Formule 1

Un prêt travaux à taux attractif et remboursable sur 10 ans maximum :

- soit **jusqu'à 10 000 €** pour tout type de travaux
- soit **jusqu'à 15 000 €** pour des travaux de rénovation énergétique.

Formule 2

Une prise en charge des honoraires de mise en location via un professionnel immobilier agréé (1) :

- pour un meublé : **jusqu'à 1 000 €, 3 fois par an**
- pour un non meublé : **jusqu'à 1 000 €, 1 fois par an.**

Formule 3

Les formules 1 + 2 avec les options à choisir.

Après signature du contrat avec Action Logement (2), vous vous engagez, sur une durée de 3 ans, à louer votre logement à un salarié, avec un loyer maîtrisé.

UNE GESTION SECURISEE AVEC LA GARANTIE VISALE

Avec Visale, Action Logement vous rassure sur l'éligibilité et la solvabilité du candidat. Cette garantie 100 % gratuite et digitale, dont la durée d'engagement couvre toute la durée du bail, vous permet de bénéficier :

- d'une garantie de paiement du loyer et des charges locatives, dans la limite de 36 mensualités d'impayés
- et d'une prise en charge des dégradations locatives (3), dans la limite de 2 mois de loyers et charges.

Pour un montant mensuel maximum de loyer (charges comprises) : 1 300 € (1 500 € en Île-de-France) et 600 € (800 € en Île-de-France) pour les étudiants et les alternants.

Louer pour l'Emploi, une offre complète qui s'adapte à vos besoins, vous permet une mise en location sereine, sécurisée, responsable énergétiquement et en faveur de l'emploi local. Vous participez ainsi au dynamisme et à l'attractivité de votre territoire.

Plus d'informations sur : <https://www.actionlogement.fr/louer-pour-emploi-bailleurs>

**Un crédit vous engage et doit être remboursé.
Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.**

Les aides et prêts Action Logement sont soumis à conditions et octroyés sous réserve de l'accord d'Action Logement Services. Ils sont disponibles dans la limite du montant maximal des enveloppes fixées par la réglementation en vigueur.

Visale est une marque déposée pour le compte d'Action Logement.

**Agence ACTION LOGEMENT SERVICES - Dordogne
Tel : 0970 800 800**

(1) Signature préalable d'une convention d'agrément par le professionnel de l'immobilier.

(2) Au préalable, Action Logement aura validé votre logement si sa localisation et sa qualité présentent un intérêt en adéquation avec la demande des entreprises et des salariés sur le territoire concerné.

(3) En cas de dégradations imputables au locataire, les frais de remise en état du logement sont couverts, jusqu'à deux mois de loyer et charges inscrits au bail, en complément du dépôt de garantie.

Source : ACTION LOGEMENT

L'ADIL réunit l'État, le Conseil Départemental, les collectivités locales, Action Logement, des organismes d'intérêt général, des professionnels publics et privés concourant au logement et des représentants des usagers.

Agréée par l'État, l'ADIL s'appuie sur le centre de ressources de l'ANIL (Agence nationale pour l'information sur le logement) et vous offre un conseil complet, neutre et gratuit sur toutes les questions juridiques, financières et fiscales concernant votre logement.